

DARES

résultats

Les grèves en 2014

En 2014, 1,4 % des entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, soit une légère hausse par rapport à 2013 (+0,2 point). Ces entreprises emploient 23 % des salariés du champ. Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) est de 81 jours pour 1 000 salariés. L'intensification des grèves observée en 2013 se poursuit, mais de manière plus modérée.

Davantage d'entreprises ont été concernées par des conflits nationaux, sectoriels et interprofessionnels, en 2014 qu'en 2013, notamment du fait de l'organisation de cinq journées d'actions interprofessionnelles. Les rémunérations restent le premier motif d'arrêt collectif de travail et sont plus fréquemment mentionnées en 2014. Plus de la moitié des entreprises ayant connu au moins une grève évoque ce thème comme un des principaux motifs d'arrêts de travail.

Dans l'industrie, la légère hausse de l'intensité des grèves est notamment due à la progression de la conflictualité dans les entreprises des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution en 2014. Dans les entreprises des services, malgré une légère hausse de la part des entreprises concernées par des grèves, le nombre de jours de grève est en baisse. Un peu moins d'entreprises du commerce déclarent au moins une grève en 2014 mais le nombre de jours de grève a fortement augmenté au sein des entreprises concernées.

Une légère hausse de la part des entreprises ayant connu des grèves

1,4 % des entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail en 2014 (1), quelle que soit leur durée (encadré 1) [1]. Cette proportion est en très légère hausse par rapport aux deux années précédentes (graphique 1) [2]. Elle varie selon la taille des entreprises (tableau 1) : de 0,5 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés à 27,5 % dans celles employant au moins 500 salariés.

Une intensité en légère augmentation

En 2014, l'intensité des grèves, mesurée par la durée et le nombre de salariés impliqués dans ces grèves, a continué à augmenter, mais de manière plus modérée. Avec 81 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés (2), sa progression n'est que de 2 jours contre 19 jours en 2013 (graphique 1). Le nombre de JINT dans les entreprises ayant connu au moins une grève passe de 322 à 356 (tableau 2). L'intensification de ces grèves y est plus modérée (+34 jours) que l'année précédente (+72 jours).

Davantage de mobilisations interprofessionnelles

L'année 2014 a été marquée par cinq journées d'actions interprofessionnelles nationales, notamment une à l'initiative de la Confédération européenne des syndicats et deux concernant principalement les salariés de la fonction publique. Plusieurs mobilisations ont eu lieu au cours du premier semestre 2014. Le 6 février, une journée d'action interprofessionnelle à l'initiative de la CGT a porté sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, la protection sociale et le service public ; une mobilisation contre le pacte de responsabilité a eu lieu le 18 mars à l'appel des syndicats CGT, CGT-FO et FSU ; le 4 avril, la CGT, la CFDT, l'UNSA et la FSU ont organisé une journée de mobilisation contre l'austérité sur proposition de la Confédération européenne des syndicats.

Le deuxième semestre 2014 a été marqué par la journée de mobilisation du 16 octobre pour la défense du système de protection sociale (suite à un appel de la CGT) et par celle du 18 novembre contre le pacte de responsabilité (à l'appel de l'intersyndicale CGT, FSU, Solidaires, Fédération autonome de la fonction publique [FA-FP]), essentiellement suivies par les salariés de la fonction publique.

(1) Il est demandé aux entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole si « au moins une grève et/ou un débrayage se sont produits au cours de l'année » considérée.

(2) Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève dans l'ensemble des établissements d'une entreprise est égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. L'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise ne permet pas de dissocier l'effet de durée et l'effet d'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur.

Tableau 1

Entreprises ayant déclaré au moins une grève en 2012, 2013 et 2014 par secteur et par taille*

En % d'entreprises

Secteur d'activité	2012	2013	2014
Industrie	2,6	2,9	3,3
Dont : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,1	1,6	2,2
fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3,9	3,4	3,6
fabrication de matériels de transport.....	8,8	13,7	14,3
fabrication d'autres produits industriels	2,6	2,4	2,7
industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	2,1	5,4	7,4
Construction	0,2	0,3	0,3
Commerce*	0,6	0,8	0,7
Dont : commerce ; réparation automobiles et motocycles	0,3	0,5	0,5
transports et entreposage	2,6	2,9	1,9
Services	1,8	1,2	1,7
Dont : information et communication.....	0,4	0,6	1,5
activités financières et assurance.....	6,1	3,4	2,0
activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien.....	0,1	1,2	1,4
enseignement, santé humaine et action sociale.....	3,0	0,9	1,9
autres activités de services.....	1,6	1,1	1,9
Taille			
De 10 à 49 salariés.....	0,3	0,2	0,5
De 50 à 199 salariés.....	2,4	3,2	2,9
De 200 à 499 salariés.....	12,3	11,4	11,5
500 salariés et plus	27,9	29,3	27,5
Ensemble	1,3	1,2	1,4

* Le commerce comprend les entreprises du «Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «Transports et entreposage» et de «l'Hébergement et restauration».

Lecture : dans l'industrie, 3,3 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2014 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

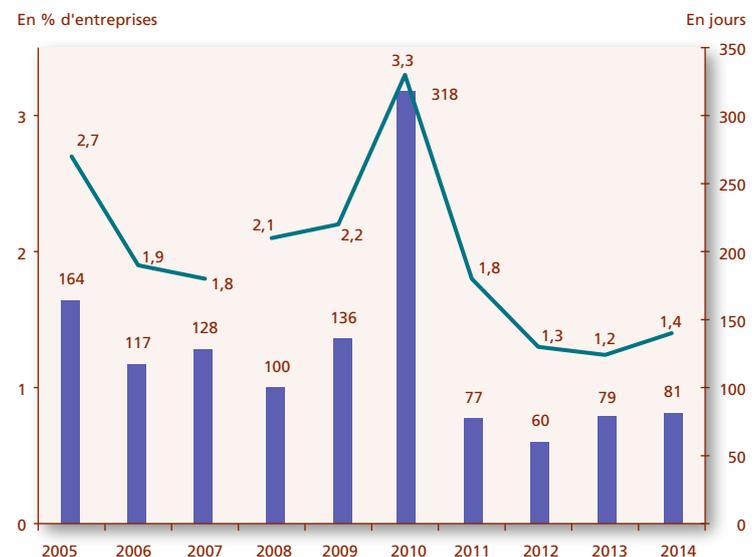
En 2014, plus de la moitié (57 %) des entreprises concernées par des grèves l'a été, au moins en partie, dans le cadre de conflits nationaux, sectoriels ou interprofessionnels. Les entreprises déclarent dans des proportions similaires des motifs de grève exclusivement internes (3) (43 %) ou exclusivement externes (4) (41 %), contrairement à l'année précédente où ce sont les motifs de grève propres aux entreprises qui étaient plus souvent signalés (tableau 3). En revanche, un peu moins d'entreprises déclarent avoir connu des grèves à la fois pour motifs internes et externes.

Un dialogue social moins centré sur l'entreprise du fait de la hausse des conflits interprofessionnels

La présence et les moyens d'action des institutions représentatives du personnel conditionnent en grande partie la négociation collective et les arrêts collectifs de travail au sein des entreprises, principaux moyens d'interactions formalisés. Les grèves peuvent représenter un moyen de peser sur la négociation collective et, inversement, une négociation peut être la conséquence d'un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. « Toutes choses égales par ailleurs », en contrôlant par la taille et les secteurs d'activité, les entreprises sont davantage concernées par des grèves en présence de délégués syndicaux et lorsque le nombre de thèmes ayant fait l'objet de négociations est élevé, c'est-à-dire lorsqu'elles ne se sont pas limitées à des obligations ou des incitations à négocier [1].

Graphique 1

Entreprises ayant déclaré au moins une grève et le nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2005 à 2014*



* À partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, d'où une rupture de série.

Lecture : en 2014, 1,4 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements et le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 81 jours pour 1 000 salariés.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

En 2014, les mobilisations interprofessionnelles ont probablement eu des conséquences sur le dialogue social dans les entreprises moins pourvues en organisations syndicales et en représentation du personnel. Ainsi, même si la représentation du personnel, la négociation collective et les grèves restent des aspects du dialogue social étroitement

Tableau 2
Conflictualité selon le secteur d'activité

	Secteur d'activité	JIN / 1 000 salariés dans l'ensemble des entreprises du champ	Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %)	JINT/1 000 salariés dans les entreprises ayant connu au moins une grève	Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %)
2014	Industrie	111	3,3	327	33,8
	Construction	9	0,3	140	6,2
	Commerce*	147	0,7	560	26,3
	<i>Dont : transport et entreposage</i>	419	1,9	795	52,7
	Services	22	1,7	136	16,4
	Ensemble 2014	81	1,4	356	22,8
2013	Industrie	96	2,9	288	33,5
	Construction	8	0,3	143	5,6
	Commerce*	131	0,8	463	28,4
	<i>Dont : transport et entreposage</i>	407	2,9	747	54,4
	Services	36	1,2	188	18,9
	Ensemble 2013	79	1,2	322	24,4

* Le commerce comprend les entreprises du «Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «Transports et entreposage» et de «l'Hébergement et restauration».
 Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 111 jours pour 1 000 salariés en 2014. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 327 jours pour 1 000 salariés. 33,8 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.
 Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.
 Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

imbriqués, la présence de délégués syndicaux a moins conditionné la participation des salariés à des grèves. 71 % des entreprises qui déclarent au moins une grève comptent au moins un délégué syndical (avec ou sans représentants élus), proportion en baisse de 17 points par rapport à 2013.

Les conflits interprofessionnels peuvent initier ou peser sur des négociations au niveau des branches plutôt qu'au niveau de l'entreprise, de l'établissement, du groupe ou de l'UES. En 2014, 75 % des entreprises ayant connu au moins une grève ont ouvert au moins une négociation collective, soit une diminution de 11 points par rapport à l'année précédente. La baisse de l'activité de la négociation collective cette année, du fait en partie d'une accalmie dans les obligations (5), a pu générer moins de conflits propres à l'entreprise [3].

Hausse des arrêts de travail liés aux rémunérations

55 % des entreprises ayant connu au moins une grève déclarent avoir connu des arrêts collectifs de travail portant sur les rémunérations (tableau 4). Les revendications salariales demeurent le premier thème de conflit. Son poids relatif progresse sensiblement par rapport à l'année précédente (+10 points). 19 % des entreprises concernées par des arrêts de travail invoquent les revendications liées aux conditions de travail (6), celles-ci sont en légère hausse en 2014.

Alors qu'elles étaient en hausse l'année précédente, les grèves liées à l'emploi baissent considérablement en 2014. 15 % des entreprises ayant connu au moins un conflit déclarent des grèves sur ce thème, soit plus de deux fois moins qu'en 2013 (- 19 points). Les mobilisations suite à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 (7) et les négociations sur l'emploi, suscitées

notamment par la mise en place du contrat de génération, expliquent en partie le pic des revendications sur ce thème en 2013. Comme les années précédentes, le temps de travail n'est cité, comme motif de mobilisation des salariés, que par une entreprise sur dix.

Dans l'industrie, une légère hausse de la part des entreprises concernées par des grèves

La fréquence et l'intensité de la conflictualité, ainsi que les revendications qui lui sont associées, varient selon le secteur d'activité (tableau 2). En 2014, 3,3 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'industrie. La proportion d'entreprises ayant connu des arrêts de travail est plus élevée dans ce secteur que dans les autres. Après une baisse en 2012, cette proportion progresse depuis 2013 (+0,4 point en 2014). Le nombre de JINT pour 1000 salariés augmente de 15 jours en passant de 96 à 111 jours (tableau 2). Les entreprises industrielles évoquent davantage que celles des autres secteurs, des motifs de mobilisation propres à l'entreprise ; 58 % déclarent avoir connu des grèves pour des motifs exclusivement internes (tableau 3). Cette proportion est en hausse par rapport à l'année précédente (+16 points).

Les trois quarts (74 %) des entreprises du secteur concernées par des grèves déclarent les rémunérations comme motif de mobilisation collective, soit une hausse importante de 27 points. L'emploi, deuxième thème de conflit le plus cité, concerne une proportion moindre d'entreprises qu'en 2013 (20 % des entreprises contre 39 %) (tableau 4).

Les entreprises de fabrication de matériels de transport sont celles qui connaissent le plus de grèves dans l'industrie (14,3 %). Leur intensité est stable en 2014 avec une hausse de 0,6 point des

(5) En 2014, il n'y a eu aucune nouvelle incitation légale à négocier. Les accords concernant le contrat de génération, d'une durée de 3 ans, et les accords de maintien dans l'emploi, d'une durée de 2 ans, qui ont orienté les négociations vers le thème de l'emploi en 2013, sont également en cours de validité.

(6) Dans l'enquête, le thème est ainsi désigné : « Conditions de travail (sécurité, risques psychosociaux, santé, etc.) ».

(7) La loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 qui a transposé cet ANI a introduit de nouvelles dispositions concernant l'encadrement du temps partiel, la création obligatoire d'une complémentaire santé, les accords de maintien dans l'emploi, les accords de mobilité, un renforcement de l'information des représentants du personnel, une représentation des salariés au conseil d'administration de l'entreprise dans les entreprises d'au moins 5000 salariés et la procédure de licenciement.

Tableau 3

Types de grèves selon le secteur d'activité

En % d'entreprises

	Entreprises ayant connu au moins une grève	Grève(s) pour motif(s)...			Total
		...interne(s) exclusivement	...à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)	...sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement	
2014	Industrie	58	22	20	100
	Construction	NR	NR	NR	100
	Commerce*	42	20	38	100
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	NR	NR	NR	100
	Services	31	9	60	100
	Ensemble 2014	43	16	41	100
2013	Industrie	42	27	31	100
	Construction	NR	NR	NR	100
	Commerce*	64	12	24	100
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	NR	NR	NR	100
	Services	37	17	47	100
	Ensemble 2013	46	19	35	100

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

* Le commerce comprend les entreprises du «Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «Transports et entreposage» et de «l'Hébergement et restauration».

Lecture : 58 % des entreprises de l'industrie ayant connu grèves ou débrayages en 2014 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise »

Tableau 4

Motifs des grèves selon le secteur d'activité

En % d'entreprises

	Entreprises ayant connu au moins une grève	Principaux motifs internes ou externes			
		Les rémunérations	L'emploi	Les conditions de travail	Le temps de travail
2014	Industrie	74	20	11	11
	Construction	NR	NR	NR	NR
	Commerce*	55	12	32	12
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	82	NR	49	NR
	Services	34	12	21	5
	Ensemble 2014	55	15	19	9
	<i>Répartition (en % de l'ensemble des entreprises).....</i>	<i>0,8</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>
2013	Industrie	47	39	8	16
	Construction	NR	NR	NR	NR
	Commerce*	37	45	22	9
	<i>Dont : transports et entreposage.....</i>	45	34	20	NR
	Services	50	25	17	7
	Ensemble 2013	45	34	15	12
	<i>Répartition (en % de l'ensemble des entreprises).....</i>	<i>0,6</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

* Le commerce comprend les entreprises du «Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «Transports et entreposage» et de «l'Hébergement et restauration».

Lecture : 74 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) survenues en 2014. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue Social en Entreprise ».

entreprises ayant connu des grèves et 185 jours de grève pour 1 000 salariés.

7,4 % des entreprises des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution ont connu au moins une grève en 2014. C'est dans ces entreprises que l'on observe la plus forte hausse de la part des entreprises concernées par un arrêt collectif de travail (+5 points) ainsi qu'une progression très sensible de 120 jours avec 270 jours de grève pour 1 000 salariés. Un mouvement de grève dans les entreprises des industries électriques et gazières a, en effet, eu lieu pour la défense de leur statut dans le cadre de la loi de transition énergétique.

Des grèves un peu plus fréquentes et moins intenses dans les services

1,7 % des entreprises du secteur des services ont connu au moins une grève en 2014, contre 1,2 % l'année précédente (tableau 1). Le nombre de JINT, qui se situe à 22 jours pour 1 000 salariés, est cependant en baisse par rapport à 2013 (-14 jours) (tableau 2). Malgré une légère hausse de la part des entreprises du secteur concernées par des grèves, leur intensité diminue, le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés passant de 188 à 136 au sein de ces entreprises.

L'enquête Acemo sur le « Dialogue Social en Entreprise »

Le champ de l'enquête

L'enquête annuelle sur le dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 dans le cadre du dispositif d'enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Le questionnaire est envoyé au printemps de l'année « n » et porte sur l'année civile « n-1 ». Les statistiques présentées ici sont issues de l'enquête réalisée en 2015 qui porte sur l'année 2014 compte tenu des délais requis par la collecte et l'exploitation d'une telle enquête.

Cette enquête porte sur un échantillon d'environ 12 000 entreprises, représentatif des 200 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France métropolitaine, qui emploient environ 12,5 millions de salariés. L'ensemble des entreprises du transport, de l'énergie et des télécommunications en font partie.

Une enquête centrée sur l'entreprise comme unité légale

L'enquête permet un suivi statistique annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Cette définition du périmètre de l'entreprise comme celui de l'unité légale diffère de la notion d'entreprise établie par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 selon laquelle l'entreprise est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Selon cette définition, une entreprise peut être composée de plusieurs unités légales alors que, dans l'enquête Acemo, une entreprise équivaut à une seule unité légale. Cette approche est retenue dans la mesure où les sources statistiques usuelles ne permettent pas d'identifier précisément les contours des entreprises au sens de la LME de 2008.

L'enquête Acemo portant sur le dialogue social en entreprise recense des informations sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de négociations collectives et la signature d'accords.

Elle mesure en outre chaque année la part des entreprises qui ont connu un ou plusieurs arrêts collectifs par taille, secteur d'activité (NAF17) et branche professionnelle (Cris niveau 1). Elle permet enfin de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Cet indicateur correspond à l'ensemble du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves et est exprimé en jours. Par exemple, si dans une entreprise 60 salariés ont débrayé une demi-journée une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (calcul : $60 \times 0,5 = 30$ JINT).

L'analyse des résultats de l'enquête sur les arrêts collectifs de travail est enrichie par des données externes : remontées des services déconcentrés du ministère du travail et, ponctuellement, des articles de presse.

Depuis 2008, les enquêtes sont calées sur les effectifs salariés issus des estimations d'emploi de l'Insee (restreints au champ Acemo), et sur la structure par taille d'entreprise et activité selon les déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'Insee au 31 décembre.

60 % des entreprises de ce secteur connaissent des grèves exclusivement pour des motifs sectoriels ou interprofessionnels. Elles sont plus nombreuses en 2014 (+13 points). Les salariés de ces entreprises font donc relativement moins souvent grève pour des raisons uniquement internes à l'entreprise (31 %). Seulement 9 % des entreprises signalent des grèves pour motifs internes et externes.

Les rémunérations demeurent le principal thème de mobilisation dans les services, malgré une baisse de son importance relative en 2014 (- 16 points) ; elles concernent 34 % des entreprises ayant signalé au moins une grève. Les conditions de travail sont citées par 21 % de ces entreprises alors que l'emploi, en nette baisse (- 13 points), est cité par 12 % d'entre elles.

Au sein des services, les entreprises du secteur activités financières et assurance sont celles qui déclarent le plus avoir connu au moins une grève (2 %) bien que cette proportion diminue progressivement depuis 2012. Le nombre de JINT pour 1 000 salariés y est divisé par deux par rapport à 2013 en passant de 43 à 22 jours.

1,9 % des entreprises déclarent au moins une grève dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale, soit deux fois plus qu'en 2013. En revanche, le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés est stable avec 19 jours. Les grèves sur le statut des sages-femmes, qui ont débuté en 2013, particulièrement intenses dans la fonction publique, ont pu également impacter les entreprises privées (les cliniques, polycliniques, centres hospitaliers, etc.). Ce conflit, entamé en 2013, s'est essouffé en 2014, ce qui peut expliquer la stabilité des JINT.

La part des entreprises concernées par des grèves des « autres activités de services » double quasiment en passant de 1,1 % à 1,9 %. Un mouvement des intermittents du spectacle contre la nouvelle convention d'assurance-chômage, qui modifie leurs conditions d'indemnisation, peut expliquer en partie cette hausse. En revanche, le nombre de jours de grève est divisé par deux : 21 jours pour 1 000 salariés en 2014, contre 40 jours l'année précédente. Les intermittents du spectacle peuvent se mobiliser, quand ils ne sont pas en période de chômage, le plus souvent durant quelques heures. Dans ce cas précis, le nombre de jours de grève n'est pas l'indicateur le plus pertinent pour mesurer l'intensité des mobilisations, qui se traduisent davantage par des actions telles que des manifestations.

Une légère progression des jours de grève dans le commerce

Dans le commerce (regroupant commerce, réparation d'automobiles et de motocycles, transports et entreposage et hébergement et restauration), la proportion d'entreprises ayant connu au moins une grève est de 0,7 % et le nombre de JINT est de 147 jours pour 1 000 salariés (tableau 2). En 2014, la part des entreprises concernées par des grèves dans ce secteur reste stable (- 0,1 point) malgré une légère hausse du nombre de jours de grève (+16 jours). En revanche, parmi les entreprises ayant connu au moins une grève, le nombre de JINT est en plus nette hausse : 560 jours pour 1 000 salariés, soit +97 jours par rapport à 2013.

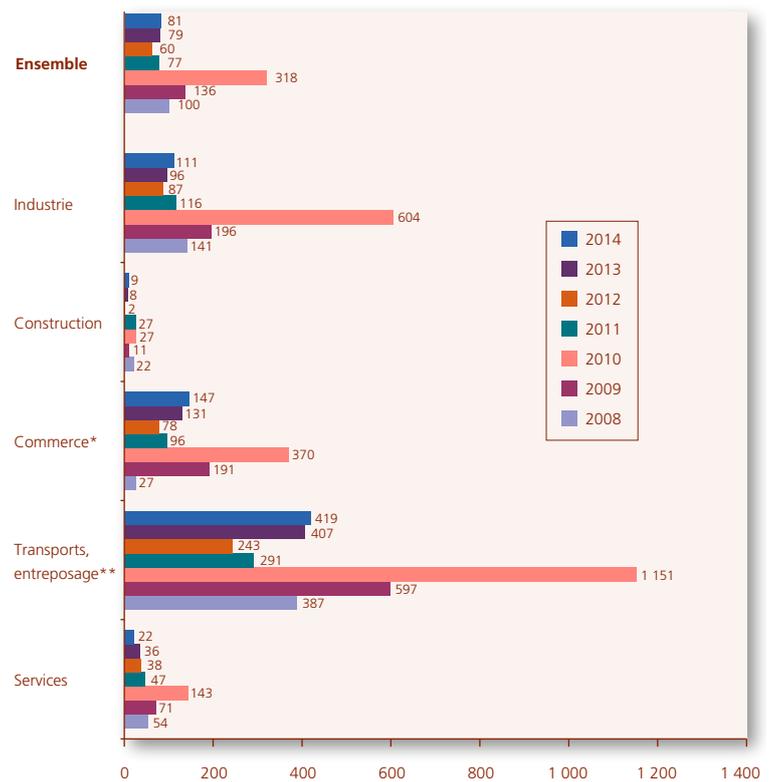
En 2014, les salariés de ce secteur participent quasiment autant à des grèves pour des motifs internes que pour des motifs externes à l'entreprise. 42 % de ces entreprises déclarent des motifs internes à l'entreprise exclusivement et 38 % des motifs sectoriels ou interprofessionnels exclusivement. Les entreprises de ce secteur, composé notamment de grandes entreprises de transport, se mobilisent moins pour des conflits internes à l'entreprise et participent davantage à des conflits interprofessionnels et nationaux.

Les rémunérations représentent le motif cité par plus de la moitié des entreprises (55 %) ayant connu une grève. Dans un tiers des cas (32 %), les entreprises se sont mobilisées sur les conditions de travail, soit une hausse de 10 points. En revanche, le motif de l'emploi est cité dans seulement 12 % des entreprises ayant connu une grève. C'est dans ce secteur que ce motif de grève connaît la plus forte baisse (-33 points), alors qu'en 2013 il était le principal motif de mobilisation.

Les entreprises de transports et d'entreposage sont celles qui connaissent le plus fréquemment des arrêts collectifs de travail parmi celles du commerce ; 1,9 % d'entre elles ont déclaré au moins une grève (tableau 1), soit une baisse d'un point par rapport à 2013. En un an, le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés augmente légèrement et passe de 407 à 419 jours (tableau 2 et graphique 2). Les revendications salariales, après une baisse l'année précédente, retrouvent une fréquence proche de 2012 ; 82 % des entreprises les citent comme motif de grève. La moitié de ces entreprises évoque les conditions de travail comme motif de grève (49 %), contre une sur cinq (20 %) l'année précédente.

Les principales mobilisations collectives dans les entreprises du secteur des transports s'inscrivent dans un contexte de réformes et d'évolutions structurelles importantes entamées depuis plusieurs années. C'est le cas des conflits autour de la réforme ferroviaire qui ont mobilisé les cheminots suite à la promulgation de la loi du 4 août 2014, mettant fin à la séparation entre la SNCF et Réseau ferré de France (RFF). La SNCF et la RATP se sont également mobilisées au niveau national pour la défense du service public dans les transports. La Poste, quant à elle, a connu d'importants conflits en 2014 suite à l'annonce fin 2013 du plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir ». Ce plan de restructuration vise à réorganiser La Poste en cinq branches pour faire face à une baisse de l'activité courrier. Les salariés déplorent l'impact de ces réorganisations sur leur santé et la qualité du service public. Les salariés d'Air France, aussi bien le personnel au sol que les pilotes, se sont mobilisés suite à des plans de restructurations (« Transform 2015 », « Perform 2020 »). Dans les transports maritimes, les salariés se sont mobilisés pour déplorer un manque d'investissement dans les ports et la mise en place de projets de délégation de service public (8) (DSP) (comme le projet « Calais 2015 »). 12,3 % de l'ensemble des entreprises à statut ont connu au moins un jour de grève en 2014 (encadré 2).

Graphique 2
Évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité



Note : à partir des données 2008 la pondération de l'enquête a été revue.

* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « Hébergement et restauration ».

** Les « Transports et entreposage » sont également compris dans le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés du commerce.

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 111 jours pour 1 000 salariés en 2014.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise »

Les grèves restent rares et peu intenses dans les entreprises de la construction (tableau 1 et graphique 2). Comme l'année précédente, 0,3 % des entreprises de 10 salariés et plus de ce secteur ont connu au moins une grève en 2014. Le secteur est essentiellement constitué de petites entreprises caractérisées par des instances représentatives du personnel rares et peu syndiquées. Le nombre de JINT reste stable entre 2013 et 2014 en se situant à 9 jours de grève pour 1 000 salariés.

Hausse des formes alternatives de conflit

La conflictualité collective au sein des entreprises peut se manifester sous d'autres formes que la grève (rassemblement, manifestation, occupation, boycott).

En 2014, 2,2 % des entreprises déclarent avoir connu au moins une forme de mobilisation collective différente de la grève (9) : 1,9 % au moins un

(8) Les délégations de service public (DSP) sont des contrats administratifs (appelés conventions) par lesquels une personne morale de droit public confie à une personne, publique – une autre administration publique – ou privée – qui peut être un particulier ou une entreprise –, la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité pour une durée limitée.

(9) L'enquête permet de demander à l'entreprise si elle a connu, d'une part « un rassemblement, une manifestation », et d'autre part « une pétition ». Une question ouverte sur les autres formes de conflit est également posée.

rassemblement et/ou une manifestation et 1,3 % au moins une pétition. 1 % d'entre elles signalent plus d'une forme alternative de conflit, soit au moins un rassemblement/manifestation et au moins une pétition.

Parmi les entreprises ayant connu au moins une grève, 26,5 % déclarent d'autres formes de mobilisations collectives. Ces autres modes d'action sont parfois utilisés en complément de la grève, forme plus « traditionnelle » de conflictualité. Cependant, ils peuvent aussi être privilégiés car considérés par les salariés comme moins contraignants et pénalisants que la grève. Comme pour la grève, la part des entreprises ayant connu au moins une autre forme de mobilisation augmente avec la taille de l'entreprise et est plus importante dans l'industrie et les services que dans la construction ou le commerce.

Par rapport à l'année 2013, ces formes de conflit sont en hausse (+0,8 point) retrouvant un niveau proche de 2012 (2,3 %). Cette augmentation concerne principalement les rassemblements et/ou les manifestations, modalités qui peuvent recou-

vrir aussi les journées de mobilisations interprofessionnelles ou nationales. Or, la part des entreprises déclarant une manifestation et/ou un rassemblement parmi celles ayant connu une grève uniquement pour motif sectoriel ou interprofessionnel augmente de 20 points en 2014 (de 12 % à 32 %). La part d'entreprises n'ayant pas connu de grève et déclarant des formes alternatives de conflit progresse aussi (passant de 1,1 % en 2013 à 1,8 % en 2014), ce qui peut s'expliquer par le fait que la participation de leurs salariés à ces manifestations, qui peuvent être sectorielles ou interprofessionnelles, n'est pas toujours considérée, et déclarée à l'enquête, comme un jour d'arrêt collectif de travail.

Élodie Rosankis (DARES)

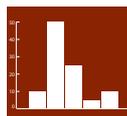
Pour en savoir plus

[1] Ministère du travail (DGT, Dares, DGEFP) (2016), *La négociation collective en 2015, Bilans et rapports*, La documentation française, juin 2016.

[2] Desage G., Rosankis É. (2015), « Les grèves en 2013 », *DARES analyses* n° 093, décembre.

[3] Daniel C., Rosankis É. (2016), « La négociation collective d'entreprise en 2014 », *Dares Résultats* n°086, décembre.

Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



DARES RÉSULTATS

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : **Selma Mafhouz**.

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**.

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**.

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**.

Conception graphique et impression :
ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande :

dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares
(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Les grèves dans les entreprises par branche professionnelle

En France, les statistiques économiques sur l'emploi et les salaires sont habituellement construites selon la nomenclature d'activités française (NAF) et souvent publiées et commentées selon la nomenclature économique agrégée. Ces regroupements visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production.

Conçue pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des « Conventions regroupées pour l'information statistique » (Cris), élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau Cris1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau Cris2 en comprend 64 et le niveau Cris3, le plus détaillé, en comporte 137. La Cris est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». C'est un outil d'analyse à finalité exclusivement statistique, elle n'a aucune portée juridique.

En complément du tableau 1 qui représente le pourcentage d'entreprises ayant connu une grève en fonction de leur activité, ce tableau A présente la même information, par branche professionnelle définie selon la Cris.

Tableau A
Les grèves dans les entreprises par branche professionnelle

Branches professionnelles (rattachement principal des entreprises, Cris niveau 1)	Proportion d'entreprises ayant connu une grève en 2012		Proportion d'entreprises ayant connu une grève en 2013		Proportion d'entreprises ayant connu une grève en 2014	
	Ensemble	Entreprises de 200 salariés et plus	Ensemble	Entreprises de 200 salariés et plus	Ensemble	Entreprises de 200 salariés et plus
Ensemble	1,3	16,5	1,2	17,6	1,4	17,0
Métallurgie et sidérurgie.....	3,5	30,1	3,3	28,3	3,5	29,0
Bâtiment et travaux publics.....	0,2	5,1	0,4	8,2	0,2	11,0
Chimie et pharmacie.....	2,4	20,5	2,2	21,4	3,2	18,1
Plastiques, caoutchouc et combustibles.....	2,6	19,0	2,8	25,3	4,2	35,2
Verre et matériaux de construction	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Bois et dérivés.....	1,6	30,1	3,3	44,0	2,8	33,1
Habillement, cuir, textile.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Culture et communication.....	0,5	13,1	0,5	10,1	2,4	17,3
Agroalimentaire.....	0,8	13,4	0,8	13,9	1,2	14,4
Commerce de gros et import-export	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Commerce principalement alimentaire	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Commerce de détail principalement non alimentaire.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Services de l'automobile et des matériels roulants.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Hôtellerie, restauration et tourisme	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Transport (hors statuts).....	1,8	27,7	1,7	19,2	1,8	20,7
Secteur sanitaire et social	3,4	17,7	1,8	16,8	2,1	13,7
Banques, établissements financiers et assurances.....	5,2	14,4	4,3	27,8	2,2	19,7
Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises .	1,4	14,9	0,8	7,8	0,4	6,6
Professions juridiques et comptables.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Nettoyage, manutention, récupération et sécurité.....	0,9	8,6	3,5	15,1	1,7	9,6
Branches non agricoles diverses.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Branches agricoles *	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Secteurs sous statuts	11,9	57,6	14,6	49,0	12,3	63,8
Hors conventions de branches ou statuts.....	2,3	12,5	2,2	15,2	1,8	12,3

* L'essentiel des entreprises rattachées aux branches agricoles sont hors du champ de l'enquête (secteur marchand non agricole). Il n'est de ce fait pas pertinent de caractériser la négociation d'entreprise dans ces branches à partir de l'enquête.

NR : résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates et déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise de la proportion d'entreprises ayant négocié ou connu une grève.

Lecture : 3,3 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole dont la convention collective principale relève des branches professionnelles « métallurgie et sidérurgie » ont déclaré au moins une grève en 2013.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».